



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire  
**Le 7 décembre 2020 à 19h**  
sous la présidence de Mme CAVODEAU Marie-Josée, Maire

Membres présents ou représentés : Mme CAVODEAU Marie-Josée,  
M. BOECKEL Peter, Mme TRITSCHLER Michèle, M. BALL Patrick  
M. BOECKEL Jean-Daniel, M. GRODARD Denis (a donné procuration à Mme CAVODEAU Marie-Josée), M. HANSMANN Frédéric, Mme HERRMANN Mélanie, M. HIRTZ Edy, M. MERVELET Michael, Mme MEYER Christine (a donné procuration à Mme CAVODEAU Marie-Josée), M. MEYER Serge, Mme SELTZ Catherine, M. WANTZ Stéphane

Membres absents excusés :

M. GRODARD Denis (a donné procuration à Mme CAVODEAU Marie-Josée)  
Mme MEYER Christine (a donné procuration à Mme CAVODEAU Marie-Josée)

Membres absents non excusés :

Membres du conseil municipal :

Elus : 15    En fonction : 14    Présents ou Représentés : 14    Présents : 12

Mme le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers municipaux présents.

Avant de débiter la séance, Mme le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour

- Comptabilité : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- Comptabilité : Mise en place Payfip

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification apportée à l'ordre du jour.**

1.

**N°58/2020**

**Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

Le compte-rendu de la séance du 5 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2.

**N°59/2020**

**Objet : Comptabilité : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts») = 175 400 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 43 850 €, soit 25% de 175 400 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chaufferie avec extension du réseau de chaleur :
  - Maîtrise d'œuvre 15 000 € (art. 2031 Frais d'études)
  - Bureau de contrôles 5 000 € (art.2031 Frais d'études)
  
- Sécurisation de l'entrée du village RD 62/rue de la Montagne :
  - Maître d'œuvre 10 000 € (art.2031 Frais d'études)
  
- Logiciel informatique secrétariat :
  - Logiciel métier Cosoluce 1 200 € (art. 2051 Concessions et droits)

**TOTAL : 31 200 €** (inférieur au plafond autorisé de 43 850 €)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.**

3.

**N°60/2020**

**Objet : Comptabilité : décision modificative n°1**

VU les mouvements de personnel en cours d'année, il est nécessaire de réajuster le budget comme suit :

| FONCTIONNEMENT DEPENSES  |                     |            |                |
|--------------------------|---------------------|------------|----------------|
| Article                  | Budget Prévisionnel | Mouvements | Nouveau budget |
| 6413 Personnel titulaire | 42 000 €            | +4 310 €   | 46 310 €       |
| FONCTIONNEMENT RECETTES  |                     |            |                |
| Article                  | Budget Prévisionnel | Mouvements | Nouveau budget |
| 7022 Coupes de bois      | 12 000 €            | +4 310 €   | 16 310 €       |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.**



**4.**

**N°61/2020**

**Objet : Comptabilité : Mise en place Payfip**

Entendu Mme le Maire qui informe les membres du Conseil qu'il est possible de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PAYFIP (Paiement pas Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances.

Grâce à PAYFIP, le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité. Il s'agit d'une offre enrichie permettant un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire mais aussi par prélèvement SEPA unique. Le dispositif est accessible 24h/24 et 7 jours /7 et les modalités de règlement sont simples à utiliser.

Entendu Mme le Maire qui propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PAYFIP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PAYFIP, à compter du 1er janvier 2021,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service PAYFIP et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en place.

**5.**

**N°62/2020**

**Objet : ONF : approbation du programme des travaux patrimoniaux et de l'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) 2021**

L'assistance technique aux travaux patrimoniaux comprend :

- |  |            |
|--|------------|
| - <u>Les travaux sur limites et parcellaire</u> :  | 2 280 € HT |
| entretien du parcellaire et du périmètre   |            |
| - <u>Les travaux de plantation et régénération</u> :   | 4 540 € HT |
| mise en place des plants en regarnis ou complément de régénération existante, fourniture de plants de chêne sessile, préparation des emplacements de plants. |            |
| - <u>Les travaux d'infrastructure</u> :  | 1 360 € HT |
| Entretien de piste/chemin (enlèvement des cailloux qui tombent régulièrement sur le chemin forestier)  |            |
| - <u>Travaux de protection contre les dégâts de gibier</u> :   | 9 040 € HT |
| Mise en place de clôture avec fourniture de grillage et piquets  |            |

Estimation des prestations payées directement pour l'ATDO :

- pour les travaux patrimoniaux : 1978.08 € HT soit 2373.70 € TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,**

- **d'approuver uniquement les travaux sur limites et parcellaire programme des travaux patrimoniaux 2021 pour un montant de 2 280 € HT,**



**COMMUNE de**  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

- d'approuver l'assistance technique à donneur d'ordre 2021 proposé par l'ONF pour ces travaux.

6.

**N°63/2020**

**Objet : ONF : approbation du programme des travaux d'exploitation et de l'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) 2021**

Pour 2019, l'ONF nous propose les travaux sur les parcelles suivantes :

| Produits                          | Parcelles concernées | Volume en m <sup>3</sup> |
|-----------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa | dépérissants         | 700                      |

| COUPES A FACONNER (PREVISIONS) |                |                |                                 |                                 |                |                       |                |                 |                            |  |     |           |  |           |
|--------------------------------|----------------|----------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------|-----------------------|----------------|-----------------|----------------------------|--|-----|-----------|--|-----------|
| PARCELLES                      | BOIS D'OEUVRE  |                | BOIS D'INDUSTRIE<br>BOIS DE FEU |                                 |                | VOLUME NON<br>FACONNE |                | VOLUME<br>TOTAL | RECETTE<br>BRUTE<br>HT (€) | DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES<br>(hors honoraires) en € HT |     |           | RECETTE NETTE<br>PREVISIONNELLE<br>hors honoraires<br>HT (€) |           |
|                                | Feuillus       | Résineux       | Bois<br>d'Industrie<br>Feuillus | Bois<br>d'Industrie<br>Résineux | Chauffage      |                       |                |                 |                            | Abattage et façonnage  |     | Débardage |  |           |
|                                |                |                |                                 |                                 |                | En régie              | A l'entreprise |                 |                            |  |     |           |  |           |
|                                | m <sup>3</sup> | m <sup>3</sup> | m <sup>3</sup>                  | m <sup>3</sup>                  | m <sup>3</sup> | (stères)              | m <sup>3</sup> | (stères)        | m <sup>3</sup>             | (A)  | (B) | (C)       | (E)  | A-(B+C+E) |
| Dépérissants                   |                | 700            |                                 |                                 |                |                       |                |                 | 700                        | 38 500   |     | 12 250    | 7 700  | 18 550    |
| Sous-Total                     |                | 700            |                                 |                                 |                |                       |                |                 | 700                        | 38 500   |     | 12 250    | 7 700  | 18 550    |

| VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€) |  |        |  |       |        |
|---|--|--------|--|-------|--------|
| Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :   |  |        | Dépenses HT de débardage et de câblage         | 7 700 |        |
| Salaires + charges ouvriers :                                 |  |        | Honoraires                                     | 2 800 |        |
| Charges patronales (43 %) :                                   |  |        | Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT |       |        |
| Total :   |  |        | Autres dépenses HT (€)                         |       |        |
| Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :       |  | 12 250 |  |       |        |
| Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :                |  | 12 250 |  |       |        |
| Frais totaux d'exploitation (HT)                              |  | 22 750 | BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)                  |       | 15 750 |
| TVA sur les frais d'exploitation :                            |  | 2 555  |  |       |        |

Estimation des prestations payées directement pour l'ATDO :

- pour les travaux d'exploitation : 2100 € HT soit 2520 € TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,**

- d'approuver le programme des travaux d'exploitation 2021
- d'approuver l'assistance technique à donneur d'ordre 2021 proposé par l'ONF.

Arrivée de Mme MEYER Christine à 19h50



7.

**N°64/2020**

**Objet Personnel communal : renouvellement du contrat de M. DA SILVA Carlos**

VU la délibération 60/2019 du 25 novembre 2019 concernant la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe,  
CONSIDERANT que le contrat d'engagement annuel de M. DA SILVA Carlos, agent contractuel, viendra à échéance au 5 janvier 2021 et que la commune est satisfaite de son travail.

Mme le Maire propose de le renouveler pour une année aux mêmes conditions.  
Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35h.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de renouveler le contrat de M. DA SILVA Carlos du 6 janvier 2021 au 5 janvier 2022, sous réserve de l'accord du centre de gestion du Bas-Rhin,**
- **d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

8.

**N°65/2020**

**Objet : Main levée de droit de résolution**

Madame le Maire expose : Une demande de main levée de droit de résolution a été adressée à la commune concernant la vente du bien cadastré section 1 n° 48 (maison d'habitation située 39 rue Principale), d'une superficie de 1,16 ares de sol faisant l'objet d'une acquisition par la M. NICKET Jacques.

Il est inscrit au Livre Foncier à charge de l'immeuble ci-dessus désigné un droit de résolution intitulé comme suit:

*AMALFI C2008BAR013578 – Dépôt du 29/04/1987 – droit à la résolution de la vente au profit de la Commune de Mittelbergheim, conformément à l'acte constitutif du 18/03/1987.*

Les conditions fixées dans l'acte de vente du 18 mars 1987 n'ayant plus de raison d'être, le solde du prix ayant été payé, il est demandé à la Commune de Mittelbergheim :

- de consentir la décharge pleine et entière à Monsieur le Juge du Livre Foncier qui opérera la radiation
- de consentir mention partout où besoin sera, requérir la délivrance de tout certificat
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, substituer et généralement faire le nécessaire.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **autorise Madame le Maire à donner mainlevée pure et simple et consentir à la radiation définitive du droit de résolution inscrit au profit de la commune de Mittelbergheim à charge de la parcelle ci-dessus**
- **autorise Madame le Maire à signer toute procuration aux fins de mainlevée desdites inscriptions au profit de tous clercs de l'Office notarial de Barr.**

9.

**N°66/2020**

**Objet : Convention communale de coordination entre la gendarmerie nationale et la police municipale de Barr - Mittelbergheim : mise en place de missions de sécurité.**

Point ajourné



**10.**

**N°67/2020**

**Objet : Voirie : Projet d'aménagement de la RD 62**

Le Copil a relevé les points suivants :

- réduire la taille des ilots
- réduire les décalages de voies
- faire un cheminement piétons depuis Herzog et jusqu'à la rue de la Montagne
- faire une voie verte et un trottoir dans le sens Andlau-Mittelbergheim.

Suite aux demandes du COPIL Voirie, 2 nouveaux projets ont été présentés le 3 décembre 2020.

- Version 2 : ajout de la voie verte et du trottoir : 378 400 € HT
- Version 3 : Version 2 + ajout d'un rond-point : 401 800 € HT

Il y a également eu un devis pour l'aménagement de la rue de la Montagne de 133 100 € HT

Après avoir présenté les différents projets au conseil municipal, l'assemblée est amenée à se positionner sur le choix de l'un d'entre eux.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **choisi la version 3 et l'aménagement de la rue de la Montagne pour un budget total de 534 900 € HT,**
- **autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire au lancement de l'appel d'offres.**

**11.**

**N°68/2020**

**Objet : Divers**

- Rendez-vous avec la Sous-Préfète à la mairie de Mittelbergheim, le 16 décembre 2020 (Mme le Maire et M. BALL).
- Copil chaufferie : 16 décembre 2020 à 18h.
- Courrier de remerciements du restaurant Am Lindeplatzel pour la terrasse.
- Fête des aînés : annulée en raison de la situation sanitaire.  
Un cadeau composé de produits artisanaux issus de Mittelbergheim va leur être remis en fin d'année.  
Un cadeau va également être remis aux personnes qui sont aux EPHAD de Barr et d'Andlau.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h.

Mittelbergheim, le 9 décembre 2020

Le Maire,  
Marie-Josée CAVODEAU



**COMMUNE de**  
**MITTELBERGHEIM**  
 DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

|   |
|---|
| Département du <b>Bas-Rhin</b>            |
| Arrondissement de <b>Sélestat-Erstein</b> |
| Commune de <b>Mittelbergheim</b>          |

|  |
|--|
| SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2020          |
| DATE DE LA CONVOCATION : 1 <sup>er</sup> DECEMBRE 2020 |
| CONSEILLERS EN FONCTION : 14                           |

**POINTS DELIBERES :**

| N°        | Titre  | Page(s) |
|-----------|--|---------|
| 58 / 2020 | Approbation du compte-rendu de la dernière séance  | 1       |
| 59 / 2020 | Comptabilité : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) | 1-2     |
| 60 / 2020 | Comptabilité : décision modificative n°1   | 2       |
| 61 / 2020 | Comptabilité : Mise en place Payfip  | 3       |
| 62 / 2020 | ONF : approbation du programme des travaux patrimoniaux et de l'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) 2021   | 3-4     |
| 63 / 2020 | ONF : approbation du programme des travaux d'exploitation et de l'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) 2021   | 4       |
| 64 / 2020 | Personnel communal : renouvellement du contrat de M. DA SILVA Carlos   | 5       |
| 65 / 2020 | Main levée de droit de résolution  | 5       |
| 66 / 2020 | Convention communale de coordination entre la gendarmerie nationale et la police municipale de Barr - Mittelbergheim : mise en place de missions de sécurité.  | 5       |
| 67 / 2020 | Voirie : Projet d'aménagement de la RD 62  | 6       |
| 68 / 2020 | Divers   | 6       |